

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS687

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« décrite »

le mot :

« prévue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.